

République Française
Département Loiret
Commune de Montcresson

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/01/2025

Référence
2025_07

Objet de la délibération
Mise à jour des effectifs communaux : fermeture d'un poste d'adjoint d'animation principal 2ème classe et d'un poste d'adjoint technique ème classe à temps complet et ouverture d'un poste d'adjoint d'

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	12

Date de la convocation

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous préfecture de Montargis
Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 7 Janvier à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, en sous la présidence de Monsieur GERMAIN Alain, Maire

Présents : M. GERMAIN Alain, maire, M. POINTEAU Gérard, M. CLARISSE Laurent, Mme DAVESNE Sylvie, M BESSE Gérard, Mme CANET Josselyne, Mme DRÉAN Evelyne, Mme LEROY Sandra, M. BARDET Philippe, Mme CERNON Catherine, Mme PARODAT Sandra

Absents excusés : Mme CHAMBON Marion donne procuration à Mme DAVESNE Sylvie, M. DÉGÉ Christophe

Absent : M. MAREST Nicolas

A été nommée secrétaire : M. POINTEAU Gérard

Objet de la délibération : Mise à jour des effectifs communaux au 15 janvier 2025 : fermeture d'un poste d'adjoint d'animation principal 2ème classe et d'un poste d'adjoint technique 2ème classe à temps complet à partir du 1^{er} février 2025 et ouverture, à partir du 15 janvier 2025, d'un poste d'adjoint d'animation principal 1ère classe et d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet 35/35^{ème}

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

;Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-4-II ;Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels

Vu la délibération 2024_33 du 03 septembre 2024

Considérant que deux agents communaux peuvent prétendre à un avancement de grade au 1^{er} janvier 2025

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide de créer à partir du 15 janvier 2025

Un poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe à temps complet 35/35^{ème}

Un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet 35/35^{ème}

Et en conséquence

de fermer à partir du 1^{er} février 2025

Un poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à temps complet 35/35^{ème}

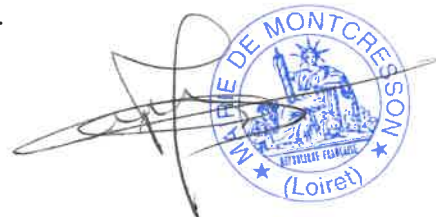
Un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet 35/35^{ème}

Filières-Grades	Catégorie	Nombre d'agents à temps complet	Nombre d'agents à temps non complet
Filière administrative			
Attaché territorial	A	1	
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	0	
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	2	
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	0	
Adjoint administratif	C		
Filière technique			
Agent de maîtrise	C	1	
Adjoint principal 1 ^{ère} classe	C	2+1 ouvert au 15/01/2025	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1 titulaire fermeture au 01/02/2025 1 agents	

		Contractuels CDD	en	
<u>Adjoint technique</u>	<u>C</u>	1		1-26.95/35 agent contractuel CDD 1-7.84/35 ^{ème}
Filière sociale				
ATSEM principale 1 ^{ère} classe	C	0		1-28/35 ^{ème} 1-32/35 ^{ème} Titulaire
ATSEM Principale 2 ^{ème} classe	C	0		
Filière animation				
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	C	1	ouverture au	15/01/2025
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	1	fermeture au	01/02/2025
Adjoint territorial d'animations	C	0		1-31/35 ^{ème} Titulaire 1-31.5/35 ^{ème} temps non complet contractuel CDD 1-31/35 ^{ème} temps non complet contractuel CDD 1-29/35 ^{ème} temps non complet contractuel CCD

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 07/01/2025
Le Maire
Alain GERMAIN



Le Maire

-certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte. Les litiges individuels nés à l'occasion de la conclusion, l'exécution ou la rupture peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission

Envoyé en préfecture le 13/01/2025

Reçu en préfecture le 13/01/2025

Publié le

ID : 045-214502122-20250113-2025_07-DE



aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>